ASPHALTE DESIGN SÄRL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DATE: 25.04.2017 RTE DES DAILLETTTES 21 1700 FRIBOURG INFO@ASPHALTE-DESIGN.CH

SOMMAIRE

OFFRES	P.
COMMANDES	P.:
RÉALISATION ET CONTRÔLE	P.S
FACTURATION	P.S
LITIGE	P.

APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Nos conditions générales sont applicables, sous réserve d'autres dispositions écrites.

OFFRES

OFFRES

Sauf indication contraire, les prix inscrits dans les offres se fondent sur des données et des documents complets, et sur des indications absolument claires qui ne risquent en aucun cas d'induire de malentendus en ce qui concerne le contenu, la forme et/ou les dimensions de l'ouvrage. Ces indications lient les deux parties.

Les offres basées sur des données imprécises, n'auront qu'un caractère indicatif et n'engagent pas Asphalte Design.

La validité des offres est de 90 jours, passé ce délai, toute obligation pour l'agence de respecter les prix indiqués sera prescrite.

L'offre forfaitaire se base sur un cadre de mandat suivant les normes habituelles de la profession; le client doit notamment se plier à certaines exigences telles que :

- briefing ou instructions claires par écrit;
- remise de textes corrigés/finaux;
- remise de photographies et/ou images dans le format informatique requis, en CMJN pour des documents imprimés à réaliser en quadrichromie, ou en noir/blanc pour des documents à produire en une couleur, en RVB pour des documents diffusés électroniquement;
- remise de logotypes aux formats Illustrator EPS ou AI, vectorisé, en quadrichromie ou en noir/blanc selon l'usage prévu;
- remise des corrections en une seule étape, après présentation du projet par l'agence;
- contrôle précis du contenu et signature de la maquette finale présentée par l'agence (« bon à tirer »), en vue de la production.

RTE DES DAILLETTES 21 CH-1700 FRIBOURG T:+41 26 422 22 90 INFO@ASPHALTE-DESIGN.CH WWW.ASPHALTE-DESIGN.CH

ASPHALTEDESIGN

COMMANDES

COMMANDES ORALES

Une confirmation de commande écrite est rédigée, même brièvement, puis transmise à/aux personne/s concernée/s lorsqu'une commande orale est passée. Les deux parties contrôlent alors que les informations sont comprises et que tous les points sont bien définis. Dans le cas contraire et en l'absence d'informations complémentaires de la part du client, Asphalte Design exécute le mandat dans le respect des règles de sa profession et selon l'intérêt du client.

COMMANDES SANS OFFRE PRÉALABLE

Les travaux commandés par oral ou par écrit qui n'ont pas fait l'objet d'une offre préalable, sont facturés selon nos tarifs horaires calculés comme suit:

- 175.-/h pour la création, rédaction et illustration
- 145.-/h pour l'infographie, relecture, retouche et corrections

TRAVAUX DES TIERS

A la demande du client, l'offre d'agence peut intégrer le prix des travaux des tiers. S'il s'avère nécessaire pour la bonne exécution d'une commande, de faire appel à des tiers, l'agence peut s'en charger au nom du client.

AUTRES FRAIS

Peut être facturé en sus, au tarif horaire de CHF 175.- selon le temps de réalisation effectué ou à un prix fixe pour des frais d'exploitation:

- Tout frais engendré par le client ou par un mandataire intermédiaire, par ex.:
 - · mise au net ou retouches des documents reçus
 - · travail supplémentaire sur des supports de données fournis
 - · réalisation d'illustrations
 - · corrections d'erreurs dans les documents remis
 - · remplacement d'images "prétexte" par des images définitives reçues ultérieurement
- D'éventuels frais matériels
- Tout changement intervenant après une commande ferme, qu'elle soit orale ou écrite, comme :
 - nombre de pages
 - · versions linguistiques supplémentaires
 - · changement du format du document
 - · autres exigences que celles indiquées lors de la demande d'offre
- Les corrections d'auteur (modifications ultérieures du texte, des illustrations, de la mise en pages, etc.) demandées après la première maquette et les autres corrections dès la deuxième maquette.

Asphalte Design se réserve le droit de facturer le travail déjà réalisé, devenu inutilisable, ainsi que tous les frais administratifs en découlant.

CONTRAT DE CONCEPTION

Asphalte Design s'engage à réaliser le mandat selon un briefing précis du client et l'offre qui en découle. Pour sa part, le client s'engage à fournir tout le matériel nécessaire à la réalisation du mandat, c'est-à-dire:

- textes saisis informatiquement ou rédaction devisée en sus
- images digitalisées au bon format et à la bonne définition
- traductions complètes et conformes
- logotypes en Al et/ou EPS Illustrator
- etc



Au besoin, Asphalte Design peut fournir une check liste au client afin de faciliter la réunion du matériel requis et éviter ainsi de erreurs, pertes de temps et coûts supplémentaires.

Sauf convention contraire, Asphalte Design fournit au client un document « prêt à la production ». L'agence n'a aucune obligation de fournir les données source qui le constituent, ce matériel faisant l'objet de la loi sur la protection intellectuelle.

PRIX

Les prix indiqués sont en francs suisses et s'entendent hors taxe.

RÉALISATION ET CONTRÔLE

LIVRAISON

Les délais de livraison fermes n'engagent Asphalte Design que si les documents nécessaires (textes et illustrations, manuscrits ou supports de données, bons à tirer, etc.) lui parviennent dans les délais fixés.

Asphalte Design n'est pas tenue par les délais de livraison convenus si le « bon à tirer » ne lui est pas validé dans les plus brefs délais.

Si une raison indépendante de la volonté de l'agence engendre le dépassement d'un délai, le client ne peut pas annuler sa commande ni rendre l'agence responsable des dommages résultant de ce dépassement. En cas de dépassement des délais, engendrant une perte économique pour le client, l'agence est responsable dans la limite de la valeur de son travail, pour autant qu'il existe une confirmation écrite des délais.

Asphalte Design est en droit de facturer un mandat quand bien même le client ne prend pas livraison de celui-ci.

DROITS D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Les droits d'auteur liés à des réalisations créatives sont fondés sur le prescriptions légales. Dans le cas d'un logotype, d'une illustration, d'un concept publicitaire ou autre, Asphalte Design remet son droit d'auteur au client après paiement du solde du mandat. Dès lors le client peut disposer librement de l'objet en vue de sa reproduction sans altérations.

Le matériel fourni (par exemple les documents prêts pour l'impression) peut être exploité par le client en tout temps, sans modification (ex.: pour une réimpression ou pour les besoins internes de l'entreprise). L'agence conserve toutefois le matériel et les données source relevant de son savoir-faire; ces documents ne seront pas transmis à des tierces personnes, sauf accord explicite; cela pour éviter tout usage inapproprié et l'usurpation du droit sur la propriété intellectuelle.

DROITS DE REPRODUCTION

L'usage et la modification de tous les documents, textes, photographies, illustrations, modèles et autres, remis à Asphalte Design par le client, ne se font que si ce dernier est titulaire ou a acquis au préalable les droits de reproduction nécessaires. A savoir que sauf indication contraire, cela est considéré comme présumé. Ceci est également valable pour les données archivées qui sont réutilisées à la demande du client ou d'un mandataire de celui-ci.

TOLÉRANCES USUELLES

Les maquettes finales qu'Asphalte Design présente, telles que les maquettes de brochures, ne sont pas à considérer comme un modèle fidèle en ce qui concerne le résultat d'impression ou les matériaux. Les choix définitifs des couleurs et des matières sont réalisés par l'agence, de façon à respecter au mieux la maquette présentée.



MATÉRIEL FOURNI

Lorsque le client passe commande d'un mandat avec « matériel fourni » (logotype, photographies, textes et traductions, etc.), celui-ci s'engage à fournir à l'agence tout le matériel nécessaire à l'exécution du mandat et prêt à l'usage (logotype original en Al ou EPS Illustrator vectorisé, photographies digitalisées en CMJN pour une impression en quadrichromie, et non pas en format de base RVB nécessitant une conversion).

Tout matériel fourni par le client pour l'exécution de sa commande doit être livré à Asphalte Design. L'entreposage du matériel se fait aux risques du client. Le matériel informatique contenant des erreurs ou qui est incomplet n'engage pas la responsabilité de l'agence si celle-ci a dû reprendre les fichiers tels quels.

RÉCLAMATIONS

Les travaux réalisés par Asphalte Design doivent être contrôlés à la réception du produit fini. Toute réclamation concernant la qualité doit être formulée par écrit et présentée dans un délai de huit jours après réception de la marchandise. Si aucune réclamation n'est fait dans ce délai, la livraison est considérée comme acceptée. En cas de réclamation justifiée, les mesures de réparation seront prises dans un délai approprié, mais ne peuvent en aucun cas excéder la valeur de l'offre ou du travail réalisé par l'agence.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENCE

Les manuscrits, supports de données électroniques, originaux, photographies, objets fournis, etc. seront traités avec soin par l'agence, et rendus au client à la fin du mandat. Tous les autres risques doivent être assurés, respectivement supportés par le client.

La responsabilité de l'agence relative à la perte de données des fichiers qui lui ont été livrés en vue d'être travaillés est nulle et ne se limite qu'aux erreurs commises par elle-même, résultant d'une grave négligence.

TRADUCTIONS

Le client fournit les traductions, ou celles-ci sont devisées séparément. L'agence ne peut être tenue pour responsable des caractéristiques de langage, de grammaire et de syntaxe des textes traduits qu'elle reçoit.

Le client est tenu d'effectuer une vérification soigneuse des documents de contrôle et d'examen (épreuves couleur, copies, données, etc.). Il signale les erreurs à l'agence avant de les retourne avec le « bon à tirer » dans les délais convenus. L'agence pour sa part révise soigneusement les documents à produire mais ne peut être responsabilisée des erreurs que le client n'a pas signalées.

Si des corrections et/ou modifications sont demandées par téléphone, une confirmation écrite de celles-ci doit être remise par le donneur d'ordre à l'agence. La responsabilité de l'agence se trouve dégagée si cela n'est pas fait. S'il est convenu de ne pas présenter des documents de contrôle et d'examen et/ou si le donneur d'ordre demande directement les fichiers informatiques sans documents de contrôle visés par le client, ce dernier supporte l'entier des risques.

La responsabilité d' Asphalte Design se limite à des erreurs ou des omissions graves dans l'exécution du mandat.

IMAGES

Les images qu'Asphalte Design acquière pour le mandat d'un client sont refacturées à ce dernier selon la grille tarifaire suivante:

NBR D'IMAGE(S)	1	2-5	6-10	11-15	16-20	DÈS 21
PRIX HT EN CHF / IMAGE	180	150	125	100	80	60



FACTURATION

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement doit être effectué dans un délai de 20 jours après réception de la facture, sauf autre convention entre les parties. Tant que le paiement complet n'est effectué, le travail réalisé demeure propriété d'Asphalte Design.

L'agence facture des honoraires sur chaque commande, afin de couvrir les frais administratifs et matériels.

Asphalte Design se réserve le droit d'établir une facture partielle dès acceptation de l'offre, elle peut exiger aussi, dans certains cas, des garanties de paiement. A défaut de ces garanties, elle peut interrompre l'exécution de la commande. Les coûts échus deviennent immédiatement exigibles.

LITIGE

DROIT APPLICABLE

En cas de difficultés dans l'exécution et/ou l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de soumettre leur litige aux autorités judiciaires compétentes.

RECONNAISSANCE

Ces conditions générales sont considérées comme acceptées par le client dès lors qu'il passe une commande auprès de l'agence, qu'il signe un «bon à tirer» ou qu'il paie une facture.

